## RESOLUTION N°4 SUR LE PASSAGE AU LMD

-----

Le Conseil des Ministres du CAMES, réuni en sa 23ème session ordinaire à Libreville du 03 au 07 avril 2006,

- Considérant, entre autres, les difficultés de tous genres auxquelles les universités africaines sont confrontées ;
- Considérant que les différentes réformes entreprises jusqu'ici n'ont pas donné les résultats escomptés en termes de pertinence sociale, d'impulsion de la recherche, de régionalisation, d'internationalisation et d'autonomie des universités;
- Considérant les objectifs du système LMD et en particulier la promotion de la mobilité des enseignants et des étudiants, la promotion de la coopération interuniversitaire, l'adoption d'un système de diplômes facilement lisibles et comparables entre pays;
- Considérant la nécessité d'insérer nos universités dans le système mondial de l'enseignement supérieur;
- Considérant les efforts d'harmonisation initiés dans plusieurs sous régions de l'espace
   CAMES et en particulier à Madagascar et dans l'espace CEMAC;

Recommande la reconfiguration des programmes universitaires et l'organisation des universités et Ecoles de l'espace CAMES suivant le modèle LMD.

S'engage à tout mettre en œuvre pour aider les universités à mener à terme la réforme LMD.

**Invite** les instances académiques du CAMES à mettre en place sous l'égide du Secrétariat Général des mécanismes de supervision, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des réformes aux fins d'une meilleure coordination de notre passage au L**M**D.

Demande à l'AUF et aux pays et organismes partenaires d'organiser et de soutenir sous l'égide du CAMES et en partenariat avec la CRUFAOCI et le CCG les concertations nécessaires au niveau sous-régional et entre les différentes régions de l'Union Africaine en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre du système LMD à partir des expériences en cours et de mécanismes d'accréditation et d'assurance qualité.

Fait à Libreville le 06 avril 2006

**LE CONSEIL** 

### RESOLUTION N°004/2007

# RELATIVE AU SEMINAIRE DE REFLEXION SUR LES MECANISMES D'ASSURANCE QUALITE ET LE REFERENTIEL D'EVALUATION ET D'ACCREDITATION DES OFFRES DE FORMATION DANS LE CADRE DU LMD

Le Conseil des Ministres du CAMES, réuni en sa 24<sup>e</sup> session ordinaire à Yaoundé du 10 au 13 avril 2007.

- Vu la résolution N°04/CM/SO/2006 engageant les Universités et Ecoles à entreprendre les réformes académiques et institutionnelles en vue de leur passage au LMD et confiant au CAMES une mission de coordination des réformes et de gestion de la qualité et de l'accréditation;
- Sur proposition du Secrétaire Général ;

#### **INVITE**

le Secrétaire Général à organiser, en marge du 24<sup>e</sup> colloque sur la Reconnaissance et l'Equivalence des Diplômes, un séminaire de réflexion sur le référentiel d'accréditation des nouvelles formations dans le cadre du système LMD et la définition des mécanismes d'assurance qualité.

Fait à Yaoundé, le 13 avril 2007

### LE CONSEIL